ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Report d'incorporation

Question écrite n° 43048

Texte de la question

M. Michel Giraud souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la defense sur la situation des jeunes etudiants qui souhaitent poursuivre des etudes longues de type bac + 5 ou plus, autres que medicales, pharmaceutiques, dentaires ou veterinaires. Ceux-ci sont souvent obliges d'interrompre leurs etudes pour effectuer leur service national et sont, de ce fait, penalises pour l'obtention d'une inscription en troisieme cycle. Aussi, il lui demande s'il n'est pas possible d'etendre le report special aux etudiants de troisieme cycle, toutes series confondues.

Texte de la réponse

Le 28 mai 1996, le President de la Republique a rendu publiques ses propositions en matiere de reforme du service national. Elles seront reprises et detaillees dans un projet de loi portant reforme du code du service national qui sera presente au Parlement a l'automne. Il ressort des orientations gouvernementales que seuls seront incorpores sur la periode 1997-2002 au titre du service national actuel les jeunes Francais nes avant le 1er janvier 1979. Les jeunes nes depuis cette date seront progressivement appeles au rendez-vous citoyen, puis pourront etre candidats a des volontariats civils et militaires. Tout au long de la periode de transition, il est essentiel pour le passage harmonieux vers le modele d'armee professionnelle que les jeunes assujettis au service national l'effectuent dans les conditions en vigueur aujourd'hui. Le regime des reports, des dispenses et des exemptions qui leur est applicable reste donc conforme aux termes figurant actuellement dans le code du service national.

Données clés

Auteur : M. Giraud Michel
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43048
Rubrique : Service national
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4883
Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5395